

appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), de proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement pour discuter une question particulière et importante qui exige un examen urgent, savoir le dépôt, vendredi, du rapport provisoire de la Commission d'enquête LeDain sur l'usage des drogues à des fins non médicales, les apparentes contradictions dans les déclarations de certains ministres, et la nécessité urgente d'une politique gouvernementale claire et explicite, afin d'éviter qu'une crise d'envergure se produise cet été dans les tribunaux canadiens et dans chaque ville importante du Canada.

M. l'Orateur: Le député m'a donné avis de son intention de demander à proposer l'ajournement de la Chambre en vue de discuter la question qu'il a mentionnée. Depuis, j'ai réfléchi sérieusement aux divers aspects de la question soulevée.

Il me semble, en effet, que la question soulevée par l'honorable député est importante et d'un intérêt général et actuel, mais je dois me demander si cette proposition est conforme aux dispositions de l'article 26 du Règlement. Pour l'essentiel, j'estime que la question dont l'honorable député a parlé ne peut être résolue que par une mesure législative. Il se pourrait que le débat permette aux députés de réfléchir et de préciser leurs idées sur une éventuelle modification du droit criminel au pays, mais je suis d'avis que si c'est une question d'ordre législatif plutôt que d'ordre administratif, elle n'est pas conforme à l'article 26 du Règlement.

Par ailleurs, si la demande du député vise principalement les contradictions apparentes dans les déclarations de certains ministres, je ferais observer aux députés qu'ils disposent d'autres moyens et méthodes pour obtenir des éclaircissements sur de telles déclarations. Pour les raisons dont j'ai fait état, je dois dire avec regret que la Chambre ne devrait pas être saisie en ce moment de la motion du député.

• (2.30 p.m.)

QUESTIONS ORALES

LES STUPÉFIANTS

LA MARIJUANA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—LES DIRECTIVES À L'INTENTION DES PROCUREURS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui découle de ce qui apparaît clairement aujourd'hui

comme un refus de la part du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, vendredi dernier à la Chambre, de s'engager par une déclaration. Le ministre a simplement dit ce jour-là que le gouvernement ne songeait à prendre de mesures qu'au sujet d'une seule des recommandations de la Commission LeDain, celle qui préconise non point de légaliser la possession de la marijuana mais d'adoucir la peine.

Je voudrais demander au premier ministre si nous pouvons espérer une prompte décision à cet égard. Je le demande dans l'espoir que l'enthousiasme du ministre en dehors de la Chambre se traduira tout au moins par une prédiction, bien qu'il ne se soit guère montré précis à cette occasion.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je prends note de ce que le chef de l'opposition, parlant au nom de ce parti, déclare que l'enthousiasme du ministre devrait se traduire par une prédiction. En ce qui nous concerne, notre position a été affirmée vendredi à la Chambre et elle n'a pas changé.

Une voix: Il y avait deux positions.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, il n'y avait rien d'ambigu dans mon attitude lorsque j'ai parlé vendredi au nom de notre parti et j'espérais que cela encouragerait le premier ministre à faire une déclaration. Étant donné le doute qui prévaut maintenant au sujet de ce que le gouvernement va décider, ainsi que du grand nombre de Canadiens que touchera la décision finale et qui s'en inquiètent, je demande au premier ministre s'il donnera à la Chambre l'assurance qu'il fera bientôt une déclaration.

Je lui rappelle qu'il a conservé ce rapport dans le cercle des membres du gouvernement pendant plusieurs semaines dans le but de prendre ce genre de décision. Je le répète, ne donnera-t-il pas à la Chambre l'assurance d'une très prochaine déclaration afin de dissiper le doute et l'inquiétude qui ne peuvent manquer de régner dans le pays à l'égard de la non-déclaration faite vendredi dernier à la Chambre par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, l'indignation du chef de l'opposition me touche. Je dois dire qu'une déclaration ne modifierait pas la loi, et il doit le savoir. Nous avons fait notre déclaration vendredi et elle demeure la même. Le ministre a expliqué, en entrant à la Chambre, qu'elle n'avait pas changé. Voilà notre position. Le chef de l'opposition sait fort bien qu'une déclaration,